

RSA, PRIME D'ACTIVITÉ JE DÉCLARE MON NET SOCIAL



Je dois réaliser ma déclaration trimestrielle sur mon compte Caf.
Depuis le 1^{er} février 2024, je dois **obligatoirement** inscrire le montant « Net social ».
Il sert à calculer le montant de mes aides.

Où trouver le montant
« Net social » ?



Je perçois un salaire : il apparaît sur mon bulletin de paie.

Je perçois des prestations sociales : il apparaît sur mon relevé.

- NET AVANT IMPÔT
- NET SOCIAL
- NET À PAYER

Le montant « Net social »
n'apparaît pas
sur mon bulletin



Uniquement si la ligne « Net social » est absente de mon bulletin de paie : je déclare le « Net avant impôt ».

Je suis bénéficiaire
de l'Allocation Adulte
Handicapé (AAH)



Je continue de déclarer le « Net imposable » dans ma déclaration.
Je cumule AAH et Prime d'activité : je déclare le « Net social » **seulement** pour la Prime d'activité.

J'ai fait une erreur
dans ma déclaration



J'envoie un e-mail à la Caf depuis le site caf.fr > « Nous contacter ».

En cas d'erreur, la Caf peut me demander de rembourser la somme perçue en trop.